

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° I-5184

présenté par
M. Lefèvre

ARTICLE 16

I. – À l’alinéa 63, substituer au montant :

« 0,5 euro »

le montant :

« 1 euro ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à la première phrase de l’alinéa 80 et à la première phrase de l’alinéa 94.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement a pour objet de procéder à la rectification d’erreurs matérielles.